

# MAIRIE DE BADAROUX (LOZERE)

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 JUIN 2020 A 17 HEURES 30

Etaients présents : Régis TURC, Maire.

Laurence OLIVIER, Gilles BRAJON, Christophe CAYROCHE : adjoints.

Christelle FIRMIN, Isabelle LAURAIRE, Benoît VALARIER, Jean SABATIER.

Marion CHANEAC, Katia TONDUT, André BARBAUX, Christophe MOULIN.

Noé LAURENÇOT.

- Mme Marion CHANEAC présente après le vote des taux d'impositions.
- M. Christophe MOULIN présent à partir de 18h17.

Secrétaire de séance : M. Noé LAURENÇOT a été désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectés Territoriales.

### POINTS A L'ORDRE DU JOUR

#### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03.03.2020

Approbation du compte-rendu du 18.12.2019

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019

Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Coût annuel d'un élève dans les écoles de Badaroux – année 2020

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Badaroux – année 2020

Coût du transport des repas à la crèche de Badaroux – année 2020

Demande de subvention au titre du reversement des amendes de Police

CUMA : demande de subvention exceptionnelle

Approbation des statuts d'AGEDI

Elections municipales 1<sup>er</sup> tour le 15 mars 2020 : Tenue du bureau de vote

Questions diverses.

**Monsieur le Maire précise qu'un compte-rendu relatant les échanges de cette séance du 03.03.2020 a été envoyé aux membres du Conseil Municipal. M. CAYROCHE et M. VALARIER ont signalé quelques erreurs qui ont été corrigées. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, soit 11 voix pour.**

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

La date limite pour délibérer sur le vote des taux des impôts locaux, initialement fixée au 30 avril 2020, est reportée au 03 juillet 2020 par la Loi d'Urgence pour faire face à l'épidémie de la COVID\_19 et par les Ordonnances n°2020-326, 2020-330 et 2020-391 publiées entre le 25 mars 2020 et le 1<sup>er</sup> avril 2020.

En outre la Loi de Finances pour 2020 impose le gel des taux de taxe d'habitation à leur valeur de 2019.

Comme le Président de la République s'y est engagé, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée.

Dès 2021 la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La réforme de la fiscalité locale sera donc neutre pour les collectivités, tout en améliorant le pouvoir d'achat des Français.

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Une simulation des produits attendus est soumise à l'assemblée,  
soit : 194 199,00 €, en conservant les mêmes taux qu'en 2019.

FONCIER BATI	17,26 %
FONCIER NON BATI	167,18 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, soit 11 voix pour, de ne pas augmenter les impôts.



## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS POUR 2020**

Madame Laurence OLIVIER, 1 ère Adjointe au Maire, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes pour l'année 2020

<b>LES RANDONNEURS</b>	<b>200 €</b>
<b>DIANE DU GEVAUDAN</b>	<b>200 €</b>
<b>AMICALE DES POMPIERS</b>	<b>300 €</b>
<b>PREVENTION ROUTIERE</b>	<b>60 €</b>
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	<b>60 €</b>
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	<b>60 €</b>
<b>RESTOS DU COEUR</b>	<b>60 €</b>
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE</b>	<b>100 €</b>
<b>EPICERIE SOLIDAIRE</b>	<b>100 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessus, par 8 voix pour et 4 contre.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS EN 2020**

Madame Laurence OLIVIER, 1 ère Adjointe au Maire, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes pour l'année 2020

<b>FOYER RURAL</b>	<b>400 €</b>
<b>LES CONFETTIS ECOLE PUBLIQUE</b>	<b>541 €</b>
<b>APEL ECOLE PRIVEE</b>	<b>345 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessus, par 9 voix pour et 3 contre.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU POKER EN 2020**

Madame Laurence OLIVIER, 1 ère Adjointe au Maire, propose d'attribuer une subvention à l'association du Poker pour l'année 2020

**POKER**

**400 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention à l'association du POKER citée ci-dessus, par 7 voix pour et 5 contre.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMPAGNIE DU LEZARD EN 2020**

Madame Laurence OLIVIER, 1 ère Adjointe au Maire, propose d'attribuer une subvention à l'association La Compagnie du Lézard pour l'année 2020

**COMPAGNIE DU LEZARD**

**2500 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'association La Compagnie du Lézard citée ci-dessus, à l'unanimité, soit 12 voix pour.

**DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR BUS  
DES BORIES  
AUX  
ECOLES BADAROUSIENNES**

**Monsieur le Maire rappelle la prise de compétence par la Région Occitanie du transport scolaire.**

La commune souhaiterait qu'un transport scolaire par bus soit effectué du lieu-dit « Les Bories » jusqu'aux écoles de Badaroux : Ecole Eliane RAJCHNUDEL et Ecole du SACRE-CŒUR, à partir de la prochaine rentrée scolaire 2020-2021.

Actuellement 4 enfants sont concernés sur l'école Eliane RAJCHNUDEL.  
Le tarif du transport est de 400 € par enfant et est à la charge de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 12 voix pour :

- De demander à la Région Occitanie le passage d'un bus scolaire qui relierait le lieu-dit « Les Bories » et les deux écoles Badarousiennes : Ecole Eliane RAJCHNUDEL et Ecole du SACRE-CŒUR.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Mme OLIVIER informe de la dotation par la Préfecture de matériel de prévention Covid\_19 pour le 2<sup>ème</sup> tour des Municipales (gel, masques, visières).**

**M. VALARIER indique que l'Ecole Eliane RAJCHNUDEL a reçu un prix académique sur la vidéo dans la catégorie « non au harcèlement ».**

**M. MOULIN donne des renseignements au sujet de la fibre qui arrivera sur la commune en automne.**

**Mme CHANEAC intervient au sujet de la finalisation du cheminement de Jean-Antoine CHAPTAL à Nojaret.**

**L'assemblée demande si les médailles du Marvejols-Mende ont été gravées ou non.**

**Il est signalé le fait que M. Régis TURC avait eu gain de cause quant à la sauvegarde du Poste d'enseignant à l'Ecole Eliane RAJCHNUDEL pour l'année scolaire à venir.**



**Clôture de la séance à 18 h 24**

**Le Maire  
Régis TURC**